



CHALLENGE PENN AR BED VTT ADULTES ***Règlement 2024***

1. Participation :

- Être licencié FSGT licence annuelle.
- **Les non licenciés FSGT ne peuvent pas participer aux épreuves du Challenge PAB VTT.**
- Tout compétiteur, dirigeant de club, organisateur est censé connaître ce présent règlement et à s'y soumettre sans réserve.
- Chaque club participant expédie pour le 28 février au responsable PAB de la commission VTT la liste de tous ses coureurs licenciés FSGT susceptibles de participer à au moins une rencontre PAB.
- Au moins une semaine avant chaque rencontre, le club organisateur expédie une invitation aux autres clubs en indiquant bien la date, le lieu précis, les horaires des épreuves.
- Le responsable de la Commission affecte un numéro de plaque à chaque concurrent.

2. Organisation :

- Chaque club organisateur se charge de l'organisation complète de son épreuve (sans oublier des attaches pour les plaques de cadre). En cas de doute, il peut demander un avis aux responsables de la commission VTT à tout moment.
- La commission VTT fournit le jeu de plaques numérotées et la liste des inscrits du début d'année par catégorie avec le numéro affecté à chacun pour l'année entière.
- Le club organisant la 1^{ère} épreuve transmet les plaques à l'organisateur suivant et ainsi de suite. A l'issue de la finale l'organisateur rend le jeu de plaques au responsable de la commission VTT.

3. Inscriptions :

- Les inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au minimum 3 jours avant l'épreuve, soit par courrier ou par e-mail ou par téléphone (à une heure raisonnable). **Il est rappelé aux compétiteurs que la signature vaut acceptation des règlements de la PAB.**
- **Pour chaque course, une participation financière s'élevant à 5 euros sera demandée aux participants licenciés FSGT.** Toute inscription sur la ligne sera pénalisée de 2 € par l'organisateur.

4. Catégories d'âge :

Cadets, Cadettes	Ayant 15 ou 16 ans dans l'année
Juniors	Ayant 17 ou 18 ans dans l'année
Espoirs Hommes	Ayant 19 à 22 ans dans l'année
Séniors	Ayant 23 ans à 39 ans dans l'année
Vétérans	40 ans à 49 ans dans l'année
Masters	50 ans et plus dans l'année
Féminines (Juniors à Vétérans)	À partir de 17 ans dans l'année
Tandems	À partir de 17 ans dans l'année

Un coureur débutant dans une catégorie d'un niveau supérieur devra courir toute la saison dans celle-ci y compris le départemental. Dans ce cas, le coureur devra en avertir la commission VTT avant la 1ère épreuve PAB.

Une catégorie VAE va être ajoutée cette année. Les clubs volontaires organiseront une course supplémentaire. Elle donnera lieu à un classement et à des récompenses mais il n'y aura pas de classement général.

5. Circuits :

- Le circuit pourra au préalable être visité et approuvé par un membre de la commission VTT. Un plan sera affiché à l'émargement.
- Les passages dangereux, les vitesses élevées en descente ainsi que les portages en cross-country seront à limiter. Les portions de goudron ne doivent pas excéder 10 % du circuit selon le parcours.
- Le parcours sera aménagé si possible sous forme de huit ou trèfle avec un balisage soigné pour éviter les erreurs de parcours.
- Il devra être prêt si possible dès la veille pour que les pilotes puissent faire les reconnaissances.
- Les reconnaissances devront se faire dans le sens du circuit. La priorité doit être donnée aux courses dans un absolu respect des pilotes. Les pilotes ne doivent pas passer la ligne de contrôle de passage. Tout comportement anti-sportif pourra être pénalisé en points, en temps ou en placement sur la ligne de départ.

6. Durée des épreuves :

- Pour les féminines, le temps de course est d'environ 1 heure ;
- Pour les juniors et masters, le temps de course est d'environ 1 heure 15 à 1 heure 30 ;
- Pour les espoirs seniors et vétérans, il est d'environ 1 heure 30 à 2 heures.
- Exception pour les épreuves de contre-la-montre.

7. Attribution des numéros et plaques de cadre

- Les plaques de cadres, pour toutes les catégories, sont fournies par la commission VTT de la FSGT 29. Présentation de la licence 2024 au retrait des plaques, sur le site entre 1 heure et 15 minutes avant le départ.
- Les plaques de cadres seront données aux coureurs à l'engagement contre une pièce d'identité. Ils devront rendre les plaques de cadre à l'issue de la course pour récupérer leur pièce d'identité.

Les numéros de plaques seront attribués à l'année par la commission VTT.

Catégories	Année de naissance
Juniors Garçons	2006 – 2007
Juniors Filles	2006 - 2007
Féminines - 40ans	Nés entre 1985 et 2005
Féminines + 40 ans	Nées en 1984 et avant
Espoirs	2002 – 2003 – 2004 - 2005
Séniors	Nés entre 1985 et 2001
Vétérans	Nés entre 1975 et 1984
Masters	Nés entre 1965 et 1974
Masters + 60ans	Nés en 1964 et avant
Tandems	Nés en 2007 et avant

8. Matériel et vérifications techniques :

Les VTT aux normes de sécurité en vigueur seront de la responsabilité du pilote (Normes : diamètre des roues maxi 29 pouces). L'état des VTT pourra être vérifié (2 freins, cadre, embouts de guidon, pneus, etc....) par un commissaire ou un responsable de la compétition avant le départ.

Un VTT ne présentant pas toutes les normes de sécurité ne sera pas admis à prendre le départ de l'épreuve.

L'utilisation d'un VTT à assistance électrique est interdite en dehors de la course qui leur est réservée.

9. Equipement du pilote :

Le port du casque à calotte rigide, jugulaire attachée est obligatoire pour les épreuves et les reconnaissances sous peine de pénalités en points, en temps et en placement sur la ligne de départ voire mis hors course.

Pour la sécurité des participants, interdiction d'avoir une caméra sur le casque.

10. Départ :

- La première course concerne les juniors, masters, féminines et tandems. Le premier départ sera donné pour les juniors, puis les masters, ensuite les féminines et enfin les tandems. Un temps de 2 minutes sera observé entre chaque départ de catégorie.
- La seconde course concerne les espoirs, séniors, vétérans. Le premier départ sera donné pour les espoirs, puis les séniors, puis les vétérans. Un temps de 2 minutes sera observé entre chaque départ de catégorie.
- Dès que le premier d'une catégorie a franchi la ligne d'arrivée finale, tous les autres coureurs de la catégorie, mêmes doublés, devront s'arrêter. Ils seront classés à la place du moment dans leur catégorie.
- Le placement sur la ligne est défini par le classement du challenge (sauf pour la première course).

11. Course :

Les aides extérieures pour le dépannage ainsi que les changements de roues sont prohibés.

Le pilote devra parcourir complètement le parcours dans le sens normal. Un pilote surpris à l'envers sur le circuit ou le coupant se verra déclassé. Les pilotes devront être pointés à tous les contrôles de passage pour être classés.

Les pilotes gênant le doublement pourront se voir attribuer des pénalités en points au classement général.

Les pilotes traversant la ligne d'arrivée en cours de course avant leur course pourront être placés en dernière ligne et/ou sanctionnés en points.

Tout ravitaillement liquide et/ou solide est autorisé sur le circuit.

Une manifestation délibérée d'aide ou d'assistance entre coureurs dûment constatée peut entraîner des pénalités ou la mise hors course.

12. Organisations mixtes

En cas d'organisation mixtes, c'est à dire courses pour les jeunes (poussins à cadets) et de courses d'adultes (juniors à masters) il sera préférable de faire courir en 1^{er} les adultes.

13. Championnats

- Championnat du Finistère VTT :
 - Le placement sur la ligne de départ se fera en fonction du classement général du Challenge PAB VTT.
 - Pour être classés, les participants dans les catégories adultes devront, auparavant, avoir participé à 1 course au moins.
- Championnat de Bretagne VTT :
 - Le placement sur la ligne de départ se fera en fonction du meilleur temps au tour effectué lors de la manche du challenge Penn Ar Bed de Plabennec. Les personnes n'ayant pas pu participer à cette manche seront placées sur les dernières lignes. Le placement sera mixte.
 - Pour être classés, les participants devront, auparavant, avoir participé à 3 courses au moins.

14. Annulation

L'organisateur peut décider (2 jours avant) au vu du nombre d'engagés : **10** minimum pour les catégories juniors, espoirs, seniors, **5** minimum pour les catégories féminines, vétérans, masters, d'annuler purement et simplement l'épreuve.

15. Classement général de la Penn Ar Bed de X-Country :

- Pour chaque catégorie, un classement est réalisé à l'issue de chaque épreuve pour tous les coureurs ayant effectué régulièrement la course.
- Pour les licenciés FSGT, un classement par catégorie est effectué avec attribution de points pour le challenge annuel Penn Ar Bed VTT.
- Pour les cadets : lors d'une PAB Adultes, les cadets peuvent concourir, mais les points acquis lors de l'épreuve ne seront pas pris en compte dans le classement général du challenge.

GRILLES DE POINTS :

P L A C E	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
0	100	90	82	75	70	65	60	55	50	49
1	48	47	46	45	44	43	42	41	40	39
2	38	37	36	35	34	33	32	31	30	29
3	28	27	26	25	24	23	22	21	20	

Chaque coureur prenant le départ d'une épreuve se voit attribuer un minimum de 20 points (même s'il ne la termine pas)

Le classement final se fera en additionnant les points obtenus lors de chaque manche auxquels on retire les points obtenus lors de la moins bonne course.

En cas de coureurs ex-æquo, ceux-ci seront départagés par leurs nombres de participations aux épreuves de la saison, puis ensuite par leurs classements lors de la finale.

16. Récompenses :

- Chaque organisateur se charge des récompenses pour la course qu'il organise : bouquets, coupes.
- Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés, à la diligence de l'organisateur.
- La commission VTT se charge de remettre les trophées du challenge lors d'une cérémonie à l'issue de la finale de la PAB.

17. Contestations :

- **Toutes tricheries avérées ou mauvais comportements du coureur, des dirigeants, seront disqualificatifs.**
- **Toutes paroles déplacées, toutes insultes proférées envers les organisateurs ou les membres de la Commission VTT présents, par le coureur, ou les dirigeants, impliqueront l'exclusion immédiate du compétiteur et le non classement lors de l'épreuve courue.**
- Toutes les contestations concernant le classement sont à adresser par le correspondant club du coureur, à l'organisateur de l'épreuve et au responsable de la commission VTT par mail et ce au plus tard le mercredi précédent l'épreuve suivante par le correspondant club uniquement. Pas de modification le jour de la course, ni rétroactive, sauf erreur flagrante.

18. Réclamations :

Les réclamations concernant la course devront être transmises aux correspondants clubs du coureur qui transmettra au responsable PAB Adultes avant la course suivante. La Commission VTT est alors souveraine pour régler les litiges.